

Ordre du jour :

I Personnel communal

- a) **Modification du temps de travail pour 2 agents :** Suite à la fermeture d'une classe dans l'école de montrieux en sologne, des ajustements des horaires ont été nécessaires pour deux agents :
- Un agent va passer à 34.5/35 au lieu de 34/35 et un autre à 34/35 au lieu de 35/35
- b) **Avancement de grade 2021 :** Monsieur le Maire informe que deux agents remplissent les conditions pour un avancement de grade au titre de l'année 2021.
Après délibération le conseil :
- Accepte les deux avancements de grade proposés par Monsieur le Maire à compter du 01/10/2021
 - Fixe à 100 % le taux des ratios des avancements de grades
 - Demande à Monsieur le maire de modifier le tableau des effectifs de la commune en tenant compte de nouveaux avancements.
- c) **Recrutement d'un agent technique polyvalent 35/35 :** Monsieur le Maire informe qu'il a reçu quelques candidatures pour ce poste. Elles seront étudiées par le maire et ses adjoints. Les candidats seront reçus en mairie à partir de la mi- septembre pour des entretiens individuels.

II Finances : Mise en non-valeur :

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6542 Créances éteintes » ou au « 6541 créances admises en non-valeur ».

Vu les demandes d'admission en non-valeur de la DGFIP de Lamotte Beuvron en date du 16 juin 2021 et du 28 juin 2021,

Le conseil municipal **DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant ci-dessous :

Budget commune :

Imputations	Redevables	Exercice	Montants
6542	Commerce	2018- 2019	9 905.63
6541	Locataires	2011 à 2018	15 171.63
6542	Commerce	2017	1 540.28

Budget eau et assainissement :

Imputations	Redevables	Exercice	Montants
6542	Commerce	2018-2019	584.53
6541	Locataire	2011 à 2018	885.22
6542	Commerce	2016-2017	150.72

III Participation CIFA : formation des apprentis

Comme chaque année, le conseil municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement du CIFA du Loir et Cher au sujet de la formation des apprentis. La somme de 80 € a été attribuée par apprenti soit 320 €.

Commune d'habitation MONTRIEUX EN SOLOGNE

Jeunes	Entreprise d'accueil
BRUNEAU Camille 87 rue Lancelot du lac 41210 MONTRIEUX EN SOLOGNE	LES BELLES DEMOIS'AILES 109 rte Nationale 41700 COUR CHEVERNY
SORNET Lorelyne 13 bis rue de la Vallée 41210 MONTRIEUX EN SOLOGNE	NAT'COIF Mme BOULAY Nathalie 10 Grande Rue 41600 YVOY LE MARRON
SORNET Shirley 13 bis rue de la Vallée 41210 MONTRIEUX EN SOLOGNE	BOULANGERIE PATISSERIE M. AUGER Philippe 9 Pl St Pierre 41220 DHUIZON
VAN DE VELDE Clarisse les Rétivières 41210 MONTRIEUX EN SOLOGNE	MICRO-CRECHES LA FORET ENCHANTEE Mme CORREIA Sandrine Rue du Moulin 41600 YVOY LE MARRON

Ancienne salle informatique : Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de logement pour un jeune qui sera en apprentissage à la SARLU DOUCET.

Monsieur le Maire informe que tous les logements sont actuellement loués, il propose d'aménager l'ancienne salle informatique, jouxtant la salle des fêtes en studio, quelques travaux seront à réaliser.

Après délibération, le conseil accepte cette proposition et fixe le loyer à 200 € par mois hors charges à partir du 01/10/2021.

Questions diverses :

Commerces :

- **Boulangerie :** Nous avons été informé que la boulangerie actuellement fermée est en réalité à vendre. Un repreneur est prévu, nous n'avons pas encore la date de réouverture, nous vous informerons dès que celle-ci sera définie.
- **Boucherie :** le local de la boucherie a été libéré en juillet, ce local reste disponible pour toute demande de commerces. Monsieur le Maire a rencontré des personnes que seraient intéressées par ce local. Nous vous informerons également quand le projet sera plus concret.

Aire de camping-car : les travaux d'aménagement de cette aire sont prévus courant octobre.

Etang communal : La journée du samedi 16 octobre a été retenue pour effectuer la vidange de l'étang communal.

Cour école : le revêtement de la cour a été fait cet été, en raison des problèmes d'approvisionnement des fournisseurs, les jeux et le revêtement souple n'ont pas pu être installés avant la rentrée, idem pour les tricycles et la cabane qui servira à ranger tous les jeux. Les sanitaires ont été changés, une petite douche a été installée, la peinture des murs et sol du préau et des sanitaires ont été réalisés. Nous remercions Daniel et Tom pour tous ces travaux réalisés en plus du travail quotidien.



Comme vous l'avez constaté la commune a été dans l'obligation de supprimer les 2 tilleuls de la cour, un préau (7m x 7m), également en commande sera installé dans la cour. Pour la sécurité de tous, les travaux seront réalisés aux vacances de la Toussaint. Une fois tout mis en place des marquages au sol de jeux seront réalisés.

Nous constatons toujours autant de bruit de la part des véhicules à 2 roues en plus de la vitesse excessive sur les routes. Nous vous rappelons également que les véhicules sont interdits autour de l'étang. Nous comptons sur votre bienveillance.

